

Image not found or type unknown



Proposition inferieur du prix et avenant du mandat

Par **Nedhead**, le **23/07/2010** à **09:10**

Bonjour,
Si j'ai une proposition acceptée pour un prix inférieur que le prix indiqué sur le mandat, est-ce que je dois faire un avenant? Le patron de notre agence m'a dit que c'est essentiel, mais je m'en doute. Je crois que le propriétaire a le droit de vendre à un prix inférieur. Si la vente n'est pas conclue le propriétaire ne me voudrait pas passer les annonces pour sa propriété au 'nouveau prix' donc pourquoi faire un avenant?